

Éléments pour un agenda post-Doha

De nouveaux défis attendent l'Organisation mondiale du commerce (OMC). De l'avis général, ils ne peuvent pas être abordés tant que l'on n'a pas terminé les négociations du cycle de Doha. Celui-ci a été lancé au début du millénaire, à un moment où la situation était très différente. Entre-temps, les crises économique et financière, climatique et alimentaire sont passées par là. Le système commercial multilatéral, qui est partie intégrante des problèmes, doit apporter sa contribution à leur résolution. Les sujets les plus urgents sont les suivants :

Changements climatiques

L'OMC ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion de fond sur les relations entre le commerce et les changements climatiques ainsi que d'un engagement en la matière.

Les relations entre commerce et climat sont très complexes et difficiles, car les deux problématiques répondent à des logiques différentes : mercantiliste pour la première et de bien public pour la seconde. De l'avis de Pascal Lamy, son directeur général, l'OMC ne sait pas traiter de biens publics car, dans un système westphalien, les Etats poursuivent leurs intérêts et les gouvernements doivent pouvoir montrer à leurs parlements ce qu'ils ont gagné en échange des concessions offertes (« trade-offs »).

Aussi, pour l'instant, l'OMC ne s'est pas beaucoup penchée sur les liens entre commerce et changements climatiques, sauf dans le cadre du cycle de Doha. Le mandat de Doha vise à réduire les barrières commerciales pour les biens et services environnementaux et à accélérer le transfert de technologies vertes en direction des PED. Mais les Etats n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la liste de ces biens et services. Et, de surcroît, cela pose tout le problème des droits de propriété intellectuelle.

Par ailleurs, la convention sur la biodiversité – très importante pour les PED – n'est pas suffisamment prise en compte à l'OMC, laquelle met beaucoup plus fortement l'accent sur la protection des droits de propriété intellectuelle.

Aussi, pour l'instant, l'OMC ne bouge pas sur les changements climatiques ; elle attend ce qui va sortir de Copenhague.

Pourtant, les changements climatiques vont provoquer des mesures protectionnistes, comme les mesures d'ajustement commercial (taxation à la frontière du CO₂ contenu dans les produits), déjà prévues par les Etats-Unis. Si l'OMC ne s'attelle pas sérieusement à cette question, on risque une guerre commerciale et un protectionnisme déguisé au nom de la protection de l'environnement. Tout cela va à l'encontre du cycle de Doha, qui vise à réduire les barrières non tarifaires. Et pour les PED, cela serait hautement discriminatoire.

Selon l'Institut International pour le développement durable (IISD), les subventions aux énergies fossiles (charbon, tourbe, pétrole, gaz) constituent l'un des principaux problèmes en matière de développement durable et de changements climatiques. Elles ne sont pas pour l'instant incluses dans le mandat de l'OMC, mais la question de leur réglementation va se poser avec de plus en plus d'acuité.

Agriculture

La libéralisation des échanges agricoles est l'un des facteurs responsables de la crise alimentaire. Le cycle de Doha essaie de réglementer ces échanges en évitant le dumping des produits agricoles des PI sur les marchés des PED, via notamment l'interdiction des subventions à l'exportation et

l'élimination des subventions internes ayant un effet de distorsion sur les échanges. Toutefois, même si ces mesures étaient adoptées et effectivement mises en œuvre par les pays du Nord, la baisse des droits de douane imposée aux PED ne permettrait pas à ces derniers de protéger leur agriculture pour parvenir à la sécurité et la souveraineté alimentaire. La résistance des petits paysans du monde entier à l'OMC et à tout processus de libéralisation est révélatrice. L'OMC doit repenser son rapport à l'agriculture et ne plus la traiter comme une marchandise comme une autre. Le rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, a fait des propositions intéressantes qu'il vaut la peine d'étudier de plus près. L'agriculture est l'un des domaines où le lien entre commerce et droits de l'homme (droit à l'alimentation) est le plus évident.

Régionalisme

L'OMC ne peut échapper à une réflexion approfondie sur le lien entre système multilatéral et accords bilatéraux et régionaux de libre-échange, qui prolifèrent. Actuellement, il y en a environ 400, qui incluent des sujets sur lesquels il n'y a pas d'accord à l'OMC. Par exemple, le cycle de Doha prévoit l'utilisation de mécanismes spéciaux de sauvegarde en cas d'augmentation abrupte des importations de biens agricoles. Mais les accords de libre-échange, ou les Accords de partenariat économique négociés par l'UE, ne les prévoient pas. Les accords de libre-échange conclus à ce jour entre l'AELE (Association européenne de libre-échange, dont font partie la Suisse, la Norvège et le Liechtenstein) et les pays tiers sont des accords de 2^{ème} ou 3^{ème} génération. Ils vont bien au-delà de la libéralisation du commerce de biens : ils comprennent la libéralisation des services (AGCS), la libéralisation des marchés publics, les droits de propriété intellectuelle (ADPIC) et incluent parfois la libéralisation de l'investissement direct étranger ou les lois de concurrence – deux sujets sur lesquels il n'y a pas, à ce jour, de consensus à l'OMC.

L'OMC devrait chercher à mettre de l'ordre dans tous ces accords et se pencher de plus près sur leur compatibilité avec le système commercial multilatéral.

Réforme de l'OMC

La réforme institutionnelle de l'OMC est un autre grand thème dont l'organisation va devoir s'occuper avec urgence. Si le cycle de Doha n'a pas encore abouti, ce n'est pas seulement parce que les sujets sont très complexes et les intérêts très divergents, mais aussi parce que le système de prise de décision est très lourd et quasi impossible à gérer avec 150 Etats membres. Alors que l'organe de règlement des différends est très puissant, le mécanisme de négociations ne permet pas de grandes avancées, car il repose sur le consensus et le principe de l'« engagement unique » (rien n'est acquis tant que tout n'est pas acquis).

Il convient donc d'en finir avec les cycles de négociations globaux fondés sur l'engagement unique, de se départir de la mentalité mercantiliste (« je te donne, tu me donnes ») et d'inventer de nouveaux modes de négociations où la voix des pays les plus faibles pourra réellement se faire entendre.

L'OMC doit devenir plus transparente, plus démocratique, plus représentative des intérêts des PED. Une proposition dans ce sens a été soumise par l'Inde à la prochaine ministérielle, à laquelle ont souscrit différents pays, dont la Suisse. Alliance Sud salue ce premier pas et espère qu'il initiera un véritable processus de réforme.

Isolda Agazzi / novembre 2009